

Les Roms : pourquoi la médiation ?



1. LA VIDÉO - À PARTIR DE 12 ANS

www.mediation4roma.be

NOTES

2. EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE - À PARTIR DE 14 ANS

- 1) En quoi consiste la médiation ?
- 2) Pourquoi la médiation est-elle importante pour les Roms ?
- 3) Qui fait appel aux médiateurs ?
- 4) Quel est le principal obstacle rencontré par les Roms et les acteurs sociaux ?
- 5) Les craintes et préjugés sont-ils à sens unique ?
- 6) Quel est l'objectif de la médiation avec/pour les Roms, que doit-elle permettre aux Roms ?
- 7) As-tu déjà été en position de médiateur, dans ta famille, à l'école, avec des amis ?
Si oui, à quoi as-tu dû prêter attention pour « réussir » cette médiation ?

4. POUR ALLER PLUS LOIN - À PARTIR DE 16 ANS

- Souligne les recommandations et les concepts de l'UE qui sont évoqués dans la capsule vidéo.
- Que signifie une **citoyenneté active** ?

“ Les États membres devraient, s'il y a lieu, intensifier la participation et la consultation constructives des Roms, notamment des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, afin de fournir un soutien efficace à l'égalité et à la non-discrimination des Roms. Il convient pour cela de prévoir des mesures telles que:

- a) des mesures destinées à soutenir une citoyenneté active en promouvant la participation sociale, économique, politique, culturelle et civique, en particulier pour les femmes roms et les jeunes roms;
- b) des mesures destinées à promouvoir le renforcement des capacités et l'aptitude à diriger dans la société civile rom, afin de permettre aux Roms de participer à tous les stades du cycle d'élaboration des politiques et à la vie publique en général;
- c) des mesures destinées à promouvoir l'emploi de Roms dans les institutions publiques et privées afin de renforcer la diversité et le savoir-faire dans le cadre du processus d'élaboration des politiques et afin de proposer des modèles auxquels s'identifier;
- d) des mesures destinées à sensibiliser les membres des communautés roms défavorisées aux droits de l'homme et aux droits et responsabilités des citoyens;
- e) des mesures destinées à coordonner les ressources, les réseaux et l'expertise entre les différents secteurs, de manière à renforcer la participation des jeunes roms dans les processus décisionnels et à contribuer au renforcement de leur aptitude à diriger.

”

Recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. 2021/C93/01

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....